



# TARIFS ET CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE



# Edito



**PUBLICITÉ**

**RADIO - TV - DIGITAL - ÉVÉNEMENTIEL**

## **PUISSANCE ET DIVERSITÉ DE L'OFFRE**

Notre offre évolue constamment. Elle offre une programmation musicale puissante et ciblée. Nous sommes fiers de proposer une option flexible combinée dont l'influence se propage **FORTEMENT** sur les réseaux sociaux.

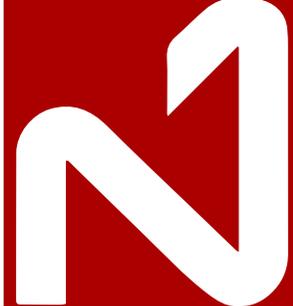
Notre engagement consiste donc à harmoniser nos ambitions grand public avec votre demande et toucher votre audience cible.



**ONE**  
**RADIO**  
**87.7 FM**  
ABIDJAN

**+5 MILLIONS**  
D'AUDITEURS CHAQUE JOUR

**+10 MILLIONS**  
via internet



# CONDITIONS COMMERCIALES DE PUBLICITÉ CLASSIQUE

## A. PRINCIPES ET DÉFINITIONS

### OFFRE ONE RADIO

Offres des stations musicales ONE RADIO et Radios relais diffusant sur la Côte d'Ivoire :

PAYS	SITE DE RÉFÉRENCE	FRÉQUENCES ( Mhz)
ONE RADIO Côte d'Ivoire	Abidjan	87.7 FM

### REMISE PROFESSIONNELLE

La remise professionnelle de **20%** est incluse dans les offres commerciales.

## B. CONDITIONS D'APPLICATION

### 1. BARÈME DE DURÉE 30" BASE 100%

FORMAT	10"	20"	30"	40"	45"	60"
COEFFICIENT	50%	75%	100%	150%	200%	250%

\*Les montants sont en hors taxes.



# CONDITIONS COMMERCIALES DE PUBLICITÉ CLASSIQUE

## 2. MODULATIONS TARIFAIRES

### **LES EMPLACEMENTS EN OR**

Premier rang dans l'écran (tête d'écran) **+10%**

Dernier rang dans l'écran (fin d'écran) **+7%**

### **CITATION D'UNE AUTRE MARQUE +20%**

La citation d'une marque quelconque dans le même message autre que l'annonceur est facturée et reste soumise à l'accord préalable de la Direction de ONE RADIO.

### **HORS ÉCRAN (sur devis)**

Toute demande d'emplacement hors écran fera l'objet d'un devis spécifique **+20%**

## 3. NOUVEL ANNONCEUR - 25%

Concerne tout nouvel annonceur qui communique sur ONE RADIO.

Les remises s'appliquent uniquement sur le premier ordre de diffusion (ODD) engagé au cours de l'année.

Les remises s'appliquent uniquement sur le premier ordre de publicité engagé au cours de l'année.

## 4. PUBLICITÉ "GRANDES CAUSES" - 50%

Pour toutes campagnes d'intérêt national ou liée au secteur associatif.

Cette réduction est non cumulable avec d'autres remises et nécessite l'accord préalable de la Direction

Cet abattement est non cumulable avec d'autres remises et nécessite l'accord préalable du siège.

## C. GRILLES TARIFAIRES

Les tarifs sont exprimés sur la base du spot de 30 secondes.

Pour tout autre format (durée) il faut appliquer le coefficient multiplicateur correspondant.

La commercialisation des messages se fait selon les tranches horaires.



# CONDITIONS COMMERCIALES DE PUBLICITÉ CLASSIQUE

## 1. GRILLE TARIFAIRE COTE D'IVOIRE TARIFS HT

LUNDI - VENDREDI		WEEK-END (Samedi et Dimanche)	
ECRANS	TARIFS EN F CFA	ECRANS	TARIFS EN F CFA
06H - 06H59	35.000	06H - 06H59	30.000
07H - 09H59	40.000	07H - 09H59	35.000
10H - 10H59	30.000	10H - 10H59	25.000
11H - 11H59	35.000	11H - 11H59	30.000
12H - 15H59	30.000	12H - 15H59	25.000
16H - 17H59	30.000	16H - 17H59	25.000
18H - 19H59	40.000	18H - 19H59	35.000
20H - 23H59	25.000	20H - 23H59	20.000
NIGHT	20.000	NIGHT	15.000



# CONDITIONS COMMERCIALES DE PUBLICITÉ CLASSIQUE

## D. GRILLES DES PRODUITS

TOP Horaire : 5" coût 15 000 F CFA HT

« XXX, il est ... heure »

« XXX, Vous offre l'heure, il est ... heure »

### CONFECTION DE SPOTS À PARTIR DE 100 000 F CFA HT

Le coup d'un spot est fonction des éléments suivant :

- Création du texte Durée
- Nombre de Voix OFF
- Type de Musique
- Montage du spot
- Horaire de travail au studio

Pour toute demande de confection de Spot, envoyez un mail à  
[prod@oneradio.ci](mailto:prod@oneradio.ci)

**UNE OFFRE  
AUDIO  
DIGITALE  
PUISSANTE**

**87.7FM**

**ONE RADIO CI**  
**ONE RADIO CI**  
**ONE RADIO CI**



# CONDITIONS COMMERCIALES DE PUBLICITÉ CLASSIQUE

## GRILLE TARIFAIRE

ESPACES PUBLICITAIRES SUR SITE

[WWW.ONERADIO.CI](http://WWW.ONERADIO.CI)

**+10MILLIONS  
DE VISITEURS / JOURS**

SIX (6) espaces publicitaires ont été identifié sur le site internet pour maximiser votre campagne PUB auprès de nos nombreux auditeurs et visiteurs. Tarifs ci-dessous.

GRILLE TARIFAIRE DES ESPACES PUBLICITAIRES SUR SITE ONERADIO.CI

Programme / Rubrique	Durée	Programme			Prix (CFA)		
		Jan	Mars	Jun	Jan	Mars	Jun
	30s	1.000.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000

							
--	--	--	--	--	--	--	--

							
---	--	--	--	--	--	--	--

							
---	--	--	--	--	--	--	--

							
--	--	--	--	--	--	--	--

							
---	--	--	--	--	--	--	--



# CONDITIONS COMMERCIALES DE PUBLICITÉ CLASSIQUE

## UNE OFFRE AUDIO et VIDEO DIGITALE PUISSANTE

### A.Option Webradios

ONE RADIO vous offre, en plus de la FM, une possibilité de diffusion de vos spots sur nos dix (10) webradios dynamiques et puissantes selon les plages horaires FM au taux de 5% supplémentaires.

### B. Sponsoring Vidéo Directe

Pendant nos émissions en directe, votre PUB vidéo peut être diffusée aux taux de 5%.

ONE RADIO CI  
ONE RADIO CI  
ONE RADIO CI



# CONDITIONS COMMERCIALES DE PUBLICITÉ CLASSIQUE

## E. PACKS

Vous pouvez vous associer à nos programmes sous forme de packs volume sur 1 pays ou diffuser vos campagnes sur plusieurs pays. Différentes formules « FORFAIT » adaptées à vos besoins :

### BRONZE - ARGENT - OR - DIAMANT

Pour bénéficier de la formule FULL Diffusion sur les 10 webradios, le forfait est majoré de 3%.

FORFAIT BRONZE					
Nb de spot	Format	Couverture	Durée	Nb de passage/ jour	Forfait en F CFA HT
24*	24"	Côte d'Ivoire	3 jours	6	224 400

**\*+ 24 dont 6 gratuits**

FORFAIT ARGENT					
Nb de spot	Format	Couverture	Durée	Nb de passage/ jour	Forfait en F CFA HT
48*	30"	Côte d'Ivoire	14 jours	7	980 000

**\*+ 48 dont 6 gratuits**

FORFAIT OR					
Nb de spot	Format	Couverture	Durée	Nb de passage/ jour	Forfait en F CFA HT
90*	30"	Côte d'Ivoire	14 jours	8	1 533 000

**\*+ 90 dont 6 gratuits**

# LA SOLUTION ADAPTÉE POUR UNE TÈRE COMMUNICATION

### PUISSANCE

**BOOSTEZ VOTRE BAND PERFORMANCE !**

### PROXIMITÉ

**POUR VOUS ACCOMPAGNER AVANT,  
PENDANT ET APRÈS VOTRE CAMPAGNE**

### EXPERTISE

**POUR OPTIMISER VOTRE EFFICACITÉ  
PUBLICITAIRE**



# CONDITIONS COMMERCIALES DE PUBLICITÉ CLASSIQUE

## PLAN MÉDIA SUR 3 JOURS

Tranches horaires	J	V	S
06H-08H59	1	1	1
09H-11H59	1	1	1
12H-15H59	1	1	1
16H-19H59	2	2	2
20H-23H59	1	1	1
00H-05H59	1	1	1

## PLAN MÉDIA SUR 2 SEMAINES

Tranches horaires	L	M	M	J	V
06H-08H59	1	1	1	1	1
09H-11H59	1	1	1	1	1
12H-15H59	1	1	1	1	1
16H-19H59	1	1	1	1	1
20H-23H59	1	1	1	1	1
00H-05H59	1	1	1	1	1

\*Exemple de planning

ONE RADIO CI  
ONE RADIO CI  
ONE RADIO CI



# CONDITIONS COMMERCIALES DE PUBLICITÉ CLASSIQUE

## FORFAIT DIAMANT

Nb de spot	Format	Couverture	Durée	Nb de passage/ jour	Forfait en F CFA
210*	30"	Côte d'Ivoire	30 jours	6	5 400 000

**ONE RADIO CI**  
**ONE RADIO CI**  
**ONE RADIO CI**



# CONDITIONS COMMERCIALES DE PUBLICITÉ CLASSIQUE

Les conditions générales de vente en vigueur s'appliquent à toute commande effectuée auprès de ONE RADIO à partir du 1er janvier 2024. En soumettant une demande ou en souscrivant à une commande publicitaire, vous acceptez pleinement et sans réserve ces conditions générales de vente.

## 1. ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente sont applicables à toute commande recueillie par ONE RADIO, à compter du 1er janvier 2024.

Toute réservation ou souscription d'un ordre de publicité implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente.

## 2. RELATIONS AVEC LES TIERS

Nos ventes sont faites directement à un annonceur ou par l'intermédiaire de son mandataire dans le cadre d'un contrat écrit de mandat, renouvelable chaque année.

L'annonceur s'engage à nous informer des éléments du contrat de mandat qui ont un effet sur la réalisation de nos prestations (mandat à durée déterminée, limitation des missions...).

## 3. RESPONSABILITÉ

Les diffusions sont faites sous la responsabilité de l'annonceur ou de son mandataire, doivent être en règle avec les lois existantes et en accord avec les recommandations de l'organisme de régulation du pays de diffusion.

ONE RADIO est déchargée de toute responsabilité à ce sujet.

## 4. COMMANDES - ORDRES DE PUBLICITÉ

La diffusion d'une publicité ou d'une campagne sur le réseau est soumise à la réception préalable par ONE RADIO d'une commande ou ordre de publicité dûment signé et portant le cachet de l'annonceur ou de son mandataire.

ONE RADIO se réserve le droit de refuser une diffusion dont la nature, le texte ou la présentation serait contraire à l'esprit et/ou l'intérêt de ONE RADIO ou tout ordre où le crédit de l'annonceur apparaîtrait douteux.

L'ordre souscrit par un annonceur ou pour son compte lui est strictement personnel et ne peut être cédé, même partiellement.

L'annonceur dont le produit fait l'objet d'une campagne publicitaire doit obligatoirement être l'annonceur facturé.



# CONDITIONS COMMERCIALES DE PUBLICITÉ CLASSIQUE

## 5. RÈGLES D'INSERTION

Les messages publicitaires à diffuser devront être fournis à ONE RADIO au format au plus tard trois (3) jours ouvrables avant la date de diffusion prévue. La qualité sonore devra obligatoirement répondre aux spécificités techniques d'une diffusion radio.

Les ordres de publicité en floating sont programmés selon la disponibilité.

En cas d'impossibilité de diffusion d'un message publicitaire, l'annonceur ou le mandataire en sera averti par ONE RADIO. Dans ce cas, le message non diffusé fera l'objet d'un rattrapage et d'une compensation non financière.

La responsabilité de ONE RADIO ne peut être engagée quant aux droits d'auteur liés aux œuvres musicales, littéraires ou artistiques utilisées dans les messages publicitaires fournis.

## 6. MODIFICATION - REPORT - ANNULATION DES ORDRES

Les demandes de modification, de report, ou d'annulation ne peuvent être faites que par écrit et ne prendront effet qu'après accusé de réception par ONE RADIO.

Toute modification fait l'objet d'une nouvelle proposition de plan de campagne ou confirmation de commande dans les conditions définies dans les articles ci-dessus.

Dans la limite des possibilités de réalisation, ces demandes feront l'objet d'un dédit dont les conditions sont spécifiées comme suit :

Aucune de ces demandes ne pourra être acceptée à moins de trois (3) jours ouvrables avant le jour de démarrage de la publicité. Pour toute modification ou annulation parvenue postérieurement à ce délai, un dédit correspondant à 30% du montant net de la confirmation de commande sera dû par l'annonceur ou son mandataire.

## 7. EXÉCUTION DES ORDRES

Si les autorisations administratives nécessaires étaient retirées à HIT RADIO, l'ordre serait annulé de plein droit, les diffusions et emplacements déjà réalisés étant cependant facturés.

ONE RADIO peut être amenée, même après avoir accepté un texte publicitaire, à en exiger la suppression si les circonstances ayant permis son acceptation étaient modifiées.

Les emplacements, dates et heures de diffusion ou d'emplacement de la publicité sont donnés à titre indicatif.



# CONDITIONS COMMERCIALES DE PUBLICITÉ CLASSIQUE

ONE RADIO peut être amenée à les modifier en fonction des exigences du programme ou à la suite de circonstances indépendantes de leur volonté.

Si cela est possible et dans les meilleurs délais, une nouvelle proposition de plan de campagne sera faite à l'annonceur ou à son mandataire dans les conditions définies dans les articles ci-dessus.

L'insertion hors date, le non-respect des horaires ou d'emplacement ne sauraient engager la responsabilité de ONE RADIO.

Le défaut de diffusion ou d'emplacement d'un ou plusieurs messages ne donnera droit à aucune indemnité, ne dispensera pas du paiement des messages diffusés ou insérés, et n'interrompra pas les accords en cours.

ONE RADIO dégage toutes responsabilités des conséquences d'erreurs ou d'omissions dans les émissions ou emplacements quelles qu'en soient la nature et/ ou les origines.

## **8. RETOUR DES ÉLÉMENTS TECHNIQUES - UTILISATION**

Les éléments techniques de diffusion ou de mise en place pourront être retirés par l'annonceur ou son mandataire à ses frais, dans un délai d'un mois maximum à compter du dernier message de la dernière diffusion ou du dernier jour de mise en place.

Passé ce délai, ONE RADIO décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration de ces éléments et aucune demande de restitution ne sera recevable.

La commande ou l'ordre de publicité donne à ONE RADIO, relativement aux messages qui en font l'objet, le droit de reproduire, de présenter, de faire écouter et de réaliser la pige desdits messages en vue de leur communication pour une information professionnelle de leurs clients selon les procédés et l'usage en la matière.

## **9. FACTURATION**

Nos ventes sont faites aux conditions tarifaires en vigueur le jour de la diffusion.

La facture sera transmise par ONE RADIO à l'annonceur ou à son mandataire à réception du bon de commande correspondant dûment cacheté et signé.



# CONDITIONS COMMERCIALES DE PUBLICITÉ CLASSIQUE

## 10. TARIFS

Les barèmes de prix et les conditions générales de vente sont communiqués par ONE RADIO sur simple demande. Nos tarifs sont révisables à tout moment avec un préavis fixé par ONE RADIO.

Nos tarifs sont stipulés hors taxes. Il est entendu que tout impôt, taxe ou contribution supplémentaire sera à la charge de nos clients.

Les nouveaux tarifs sont applicables aux contrats en cours et seront dans ce cas soumis à l'acceptation des clients.

Les prix pratiqués peuvent éventuellement dépendre de l'importance de la commande.

En conséquence en cas de minoration d'une commande ferme, nous nous réservons le droit d'augmenter le prix facturé.

L'exécution d'une commande à un prix convenu ne nous oblige nullement à exécuter les commandes suivantes aux mêmes conditions.

## 11. RÉDUCTION DE PRIX

Des réductions de prix peuvent être pratiquées au bénéfice des annonceurs sur la base de critères quantitatifs ou qualitatifs modifiables par période.

Les éléments de réduction de prix (durée, quantité,) figurent dans nos conditions commerciales.

Les factures non payées le jour de leur échéance, ne pourront être prises en compte pour la détermination de la base de calcul des remises commerciales ou de toute autre condition accordée.

## 12. EXIGIBILITÉ

Le montant des factures est toujours exigible au lieu du siège social de la société émettrice de la facture.

Nous ne renonçons nullement à ce droit quand nous faisons une traite sur l'acheteur.

Nous avons seuls qualité pour percevoir le montant des factures que nous avons établies.

## 13. LITIGES

Les réclamations, quelle qu'en soit la nature ne seront reçues que par écrit et dans un délai maximum de 15 jours après la date de fin de campagne.



# CONDITIONS COMMERCIALES DE PUBLICITÉ CLASSIQUE

En cas de désaccord sur une partie de nos factures (litiges, attente d'avoir...), l'annonceur ou son mandataire s'oblige à payer, sans aucun retard, la partie non contestée de la facture.

Les factures qui feront l'objet d'un litige total ou partiel, ne pourront être prises en compte pour la détermination de la base de calcul des remises commerciales ou de toute autre condition accordée.

## **14. CONDITIONS DE RÈGLEMENT DES VENTES**

L'annonceur est responsable du paiement des ordres passés par lui ou pour son compte par un mandataire. Les prestations sont payables dans leur intégralité, à la commande, par virement.

## **15. CONTESTATIONS - ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE**

Les Parties conviennent irrévocablement de soumettre l'ensemble de leurs relations aux présentes conditions générales de vente et à la loi ivoirienne.

Les Parties feront leurs meilleurs efforts pour résoudre à l'amiable les contestations qui pourraient survenir en raison de l'existence, de l'exécution ou de l'interprétation des présentes.

A défaut de résolution amiable, tout litige pouvant survenir de l'existence, l'interprétation ou l'exécution de la présente convention sera soumis exclusivement aux tribunaux compétents de d'Abidjan, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, y compris dans le cadre de procédures d'urgence ou de procédures conservatoires, en référé ou sur requête.

## **16. CONTESTATIONS - ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE**

### **VENTES EN COTE D'IVOIRE**

En cas de contestation, les tribunaux d'Abidjan seront seuls compétents, même en cas de connexité, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

### **VENTES ETRANGER**

Les parties conviennent expressément de soumettre la vente aux dispositions de la loi Ivoirienne.

Toutes contestations, difficultés d'exécution ou d'interprétation de la vente sont de la seule compétence des tribunaux ivoiriens.

# TARIFS ET CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## **Le CAMELEON**

**Siège : Abidjan, Cocody Angré 9ème tranche  
Immeuble CGK, 3eme étage porte 2B**

**E-mail: [bonjour@regielecameleon.com](mailto:bonjour@regielecameleon.com)  
Tél : (+225) 05 04 40 98 74**

## **REGIE OFFICIELLE ONE RADIO**





***One people, One radio***

**COM ONE MEDIA SA. (ONE RADIO)**

**Siège : Abidjan, Cocody Angré 8<sup>ième</sup> tranche  
près de la CNPS**

**Site Web : [www.oneradio.ci](http://www.oneradio.ci)**

**E-mail : [contact@oneradio.ci](mailto:contact@oneradio.ci)**

**Tél : (+225) 27 22 30 54 75**

